



Vote for **Nelson Arturo OVALLE DIAZ**
on the APTPUO Board of Directors.

Experience and strength to protect our rights.

Career path as activist in human rights and social justice:

1. Former student leader in Colombia.
2. Former Ombudsman in Colombia.
3. Former board member of the graduate student union of the U.O. (GSAÉD).
4. Unionization campaign activist for part-time law professors at the U.O.
5. APTPUO Professor of Law and Social Sciences.
6. Executive member of the World Association of Constitutional Justice.
7. Member of the Human Rights Research and Education Centre of the U.O.
8. Secretary for the Center Against Racism, Radicalism, Intolerance, Extremism, and Xenophobia / for Equal Opportunities.
9. Chief Shop Steward of the Saint Paul University Part-Time Professors' Union.

Issues to request:

- a. Safety and stability of employment.
- b. Fair, adequate and safe working conditions.
- c. Fair salary and equal pay for work of equal value.
- d. Recognition and funding for research done by part-time professors.



Votez pour Nelson Arturo OVALLE DIAZ
au Conseil d'administration de l'APTPUO.

De l'expérience et du savoir-faire pour assurer la protection de nos droits.

Parcours de carrière comme activiste en droit de la personne et justice sociale :

1. Ancien dirigeant étudiant en Colombie;
2. Ancien Ombudsman en Colombie;
3. Ancien membre du Conseil d'administration du syndicat d'étudiants diplômés de l'U.O. (GSAÉD);
4. Activiste de la campagne de syndicalisation de professeurs à temps partiel en droit de l'U.O.;
5. Professeur APTPUO en droit et en sciences sociales;
6. Membre du comité exécutif de l'Association mondiale de justice constitutionnelle;
7. Membre du Centre de Recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'U.O.;
8. Secrétaire du Centre contre le Racisme, le Radicalisme, l'Intolérance, l'Extrémisme, et la Xénophobie / pour l'Égalité des Chances, CRRICX/ÉC.
9. Délégué syndical en chef du syndicat des professeurs à temps partiel de l'Université de Saint-Paul.

Enjeux à plaider :

- a. Sécurité et stabilité d'emploi;
- b. Conditions de travail justes, adéquates et sécuritaires;
- c. Rémunération équitable et salaire égal pour un travail de valeur équivalente;
- d. Reconnaissance et financement de la recherche faite par les professeurs à temps partiel.